



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 13 FEVRIER 2012 A 19 HEURES  
EN MAIRIE**

**0. Approbation du compte rendu  
de la séance du 18.11.2011  
Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 18.11.2011 et a désigné Monsieur Pierre AUBOIS en qualité de secrétaire pour la séance du 13.02.2012

**1. Débat d'orientation budgétaire 2012**

***Rapporteur : Monsieur OLIVE***

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat préalable est intervenu au sein du Conseil Municipal afin de déterminer les orientations générales du budget 2012.

Monsieur Lucien OLIVE, adjoint délégué aux finances, a présenté :

- l'exécution du budget 2011 par grandes masses de dépenses et de recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les résultats provisoires de l'exercice,
- les opérations d'investissement (programmes de travaux,...) qui ne sont pas terminées, ou qui ont fait l'objet d'une inscription budgétaire en 2011, et qui seront réalisées en 2012. Ces opérations feront l'objet d'un report sur le budget 2012,
- l'exécution des budgets annexes (régie funéraire, camping)

Ces documents avaient pour but d'établir un pré-bilan financier et budgétaire de l'année écoulée, dans l'attente de la production des documents définitifs (compte de gestion et compte administratif), et de leur vote. Cet état des lieux a permis de définir lors du débat les orientations budgétaires pour 2012 et de retenir les axes prioritaires en fonctionnement et en investissement.

- l'état de la dette pour les années à venir

## **2. Modification des conseillers municipaux délégués auprès du CCAS**

*Rapporteur : Mme ALLIEZ*

Il vous été procédé au changement de deux membres du conseil municipal délégués auprès de la commission administrative du Centre communal d'action sociale :

- Madame Nathalie LAFON est remplacée par Madame Valérie BONFILLON
- Madame Chantal DUFOUR est remplacée par Madame Agnès REVERSAT

## **3. Modification de la commission environnement**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

La présidence de la commission environnement a été confiée à Monsieur Pierre AUBOIS, en lieu et place de Monsieur le Maire

## **4. Motion contre la libéralisation des droits de plantation**

*Rapporteur : Monsieur OLIVE*

Sur la proposition de la Fédération des Syndicats de producteurs de vins et de divers syndicats viticoles, est adopté une motion contre la disparition des droits de plantation, comme prévu par la réglementation européenne, visant à supprimer cet instrument de régulation du potentiel de production agricole.

## **5. Acquisition parcelle cadastrée section C n° 12 Quartier Cayoux**

*Rapporteur : Monsieur Pierre AUBOIS*

Le conseil municipal a pour projet, de procéder, à long terme, à l'extension du complexe sportif et de plein air Maurice GREFF, notamment en déplaçant le stade Yves GARCIN, actuellement situé au cœur de notre village. Pour ce faire, il a autorisé Monsieur le Maire à acquérir à Monsieur et Madame Maurice LOVISOLO, la parcelle cadastrée section C n° 12, d'une contenance de 5750 m<sup>2</sup>, au prix de 9200.00 €, montant conforme à l'estimation du service des domaines.

Le conseil municipal a également autorisé Monsieur le Maire à signer un bail de fermage avec un viticulteur qui sera chargé de la culture de cette parcelle de vigne, dans l'attente de la concrétisation du projet municipal.

## **6. Convention avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes budgétaires**

Comme suite à la convention signée avec la Préfecture pour la dématérialisation de certains actes (arrêtés, délibérations,..), le conseil municipal a accepté de conclure un avenant permettant de dématérialiser également les actes budgétaires (budgets primitifs, décisions modificatives,..)

## **7. Utilisation des installations sportives communales par les collégiens – Convention avec le Département**

La conseil municipal a accepté de reconduire la convention annuelle signée avec le Département pour l'utilisation des installations sportives communales par les collégiens de la Tour d'Aigues, qui fixe les conditions de cette installation ainsi que les tarifs horaires de remboursement à la commune.

## **8. Demande de subventions aux partenaires institutionnels pour les projets d'investissement en cours ou à venir**

### **- Travaux de réfection au groupe scolaire**

Il est envisagé de poursuivre le programme de rénovation du groupe scolaire communal avec, en 2012, la réfection de la toiture du bâtiment principal, le renforcement de son isolation en comble, la création d'un faux plafond doublé de laine de roche dans le préau (afin d'isoler les planchers des classes de l'étage), la rénovation des menuiseries en rez-de-chaussée, la restructuration des WC garçons, etc..

Pour réaliser cette opération, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général de Vaucluse au titre du Fonds de péréquation de la Taxe professionnelle, et de l'Etat au titre de la DETR.

### **- Convention avec le Département pour la restauration de l'Eglise Notre-Dame de Romégas au titre du dispositif « patrimoine historique et culturel »**

Le Département de Vaucluse vient de créer un programme d'aide à la rénovation du patrimoine. Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil Général propose une aide sur les exercices 2011 – 2012 – 2013 à la commune de la Tour d'Aigues pour son projet de rénovation des façades et des couvertures de l'Eglise Notre Dame de Romégas. Le conseil municipal autorise Monsieur la Maire à signer la convention à intervenir

### **- Travaux de voirie**

Dans le cadre des travaux d'entretien de la voirie – programme 2012, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'Etat au titre de la réalisation des travaux d'intérêt local et le Conseil Général de Vaucluse au titre du contrat de plan 2012.

### **- Subventions pour les projets d'investissement :**

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'aide des partenaires publics et privés pour tous les programmes d'investissement prévus au budget communal.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire est autorisé à faire procéder à l'inhumation en terre commune d'une personne indigente, décédée sur la commune.

Après les questions diverses, la séance est levée à 20 h 50.